



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION
27 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE
27 mars 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 20

**OBJET
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024**

Pour : 17
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le
Publiée le
Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX et Florian DAVID.

<u>Étaient absents excusés</u> :	Donne pouvoir à :
Laurent PERTHUIS	Stéphanie MARTINS-VIANA
Maria PYRKA	Mariannick MORVAN
Agostino MUZZIN	Hervé FRANEL
Caroline ARAMINTHE	Florian DAVID

Était (ent) absent (es) :
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Charlène METAUT
Mickael SHEPS
Laure CHENU
Ghislaine LESAGE
Patricia JEGEN

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L.2121-8

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107,

VU le rapport d’orientation budgétaire organisé le 13 février 2025.

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances du 9 avril 2025

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le Budget Primitif (compte principal) de l'exercice 2025, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 655 010.00 €	4 987 802.79€
INVESTISSEMENT	1 597 783.55 €	2 812 916.45 €
TOTAL	6 252 793.55 €	7 800 719.24 €

PRÉCISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme


Le Maire,
Mariannick MORVAN
